



**AG2R LA MONDIALE**

Prendre la main  
sur demain

Vivépargne II



# Avoir l'esprit libre

Document non contractuel  
à caractère publicitaire



# Accompagner tous les projets de votre vie

## **Faire face en cas d'imprévu et financer les projets qui vous tiennent à cœur**

- Mobiliser rapidement une partie de votre épargne.
- Prévoir un investissement immobilier, professionnel, un voyage...
- Disposer de votre épargne en totalité ou partiellement.

## **Augmenter vos revenus**

- Bénéficier de revenus immédiats et réguliers.
- Compenser une baisse de vos revenus pour maintenir votre niveau de vie.
- Percevoir les produits («intérêts») de votre épargne sans entamer votre capital de départ.

## **Protéger et aider ceux que vous aimez**

- Mettre à l'abri financièrement votre conjoint.
- Préparer l'avenir de vos enfants, petits-enfants, proches...
- Les aider à démarrer dans la vie : financer des études ou le permis de conduire, participer à la première installation...

## **Préparer la transmission de votre patrimoine**

- Choisir librement vos bénéficiaires et conserver la possibilité de les modifier à tout moment (sauf en cas d'acceptation).
- Permettre à vos bénéficiaires de percevoir un capital décès dans des conditions fiscales spécifiques.

# L'essentiel

**Contrat d'assurance vie de groupe de type multisupports permettant de répartir ses versements entre :**

- L'Actif général de La Mondiale (support en euros)
- 16 unités de compte

## **3 modes de gestion**

- Gestion 100 % Actif général
- Gestion profilée
- Gestion libre

## **2 options d'arbitrages automatiques**

- Option dynamisation (disponible uniquement en gestion 100 % Actif général)
- Option sécurisation (disponible uniquement en gestion profilée ou libre)

**Une garantie complémentaire en cas de décès**

# Épargner librement

## **Versements libres**

Vous versez ce que vous voulez, quand vous le voulez.

Le montant minimum particulièrement accessible de chaque versement libre (300€) vous permet d'investir au gré de vos rentrées d'argent pour faire fructifier votre épargne.

## **Versements programmés à partir de 35€/mois**

Compléter votre versement initial par des versements réguliers est une excellente solution pour se constituer une épargne.

Vous déterminez la fréquence et le montant de vos versements programmés. Vous pouvez les modifier ou les suspendre à tout moment.



# Sécuriser\* votre épargne

## Placer sur l'Actif général de La Mondiale

vous permet de bénéficier d'un rendement défini chaque année pour l'épargne constituée de votre contrat.

Groupe paritaire et mutualiste, AG2R LA MONDIALE n'a pas d'actionnaires à rémunérer. Chaque année, nos adhérents bénéficient de la « participation aux bénéfices » qui est attribuée à l'épargne investie sur l'Actif général de La Mondiale.

\* Protection du capital à hauteur du capital investi net des frais d'entrée et hors frais de gestion et coût de la garantie de prévoyance optionnelle en cas de décès et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

## Choisir l'option dynamisation

Cette option d'arbitrage automatique est disponible à partir de 5 000 € d'investissement.

Les produits réalisés chaque année sur l'Actif général de La Mondiale sont investis sur le fonds ALM Actions Monde ISR pour rechercher de meilleures perspectives de performance sur le long terme grâce aux marchés financiers.

Le capital investi est sécurisé\*. Cette option est gratuite.



# Dynamiser votre épargne grâce aux marchés financiers

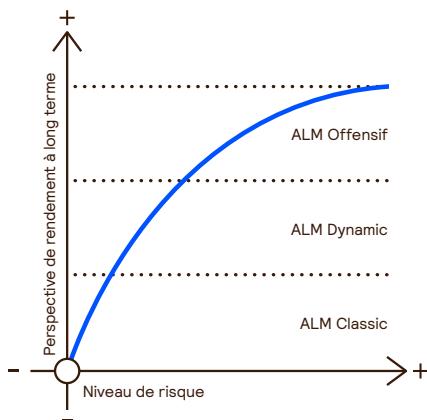
Pour les investisseurs les plus avertis, il est possible d'envisager de meilleures perspectives de rendement sur le long terme grâce aux supports en unités de compte.

## Les supports en gestion profilée

La gestion profilée vous permet d'investir votre épargne entre 4 supports d'investissement dont l'Actif général de La Mondiale et 3 fonds profilés, adaptés au niveau de risque et à la durée de votre placement.

## Les supports en gestion libre

La gestion libre permet de diversifier la stratégie de placement des investisseurs les plus avertis. Elle comporte l'Actif général, 3 fonds profilés et 13 supports en unités de compte sélectionnés par les experts financiers d'AG2R La Mondiale.



## Votre épargne est garantie en cas de décès

Le capital décès versé au(x) bénéficiaire(s) sera au minimum égal à l'ensemble de vos versements nets investis (diminués des rachats déjà effectués et des éventuelles avances non remboursées au décès de l'assuré)\*. Cette garantie est soumise à des frais.

\* Dans les conditions définies dans la notice du contrat.

Les unités de compte vous permettent d'optimiser vos perspectives de rendement. En contrepartie, la valeur des unités de compte n'est pas garantie et est susceptible de fluctuer à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

# Profiter de revenus réguliers

Vous pouvez à tout moment récupérer tout ou partie de votre capital en faisant des rachats.

## **Vous souhaitez déterminer librement le montant de vos revenus complémentaires**

Vous pouvez déterminer librement le montant et la fréquence de vos rachats et les adapter à tout moment à l'évolution de votre situation et de vos besoins.



# Bénéficiaire d'une fiscalité spécifique en cas de rachat

## Une fiscalité spécifique

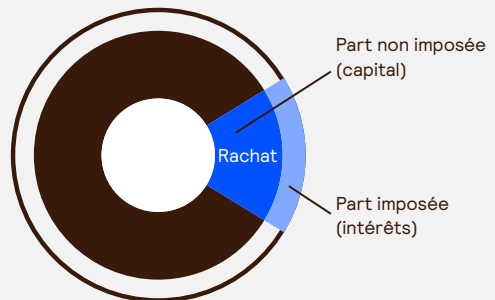
- Le capital n'est pas soumis à fiscalité. Seule la part des produits rachetés est imposée (prélèvements fiscaux et sociaux).
- Les rachats que vous effectuez sont composés d'une part de produits (plus-values) et d'une part plus importante de capital.
- Les produits (plus-values) réalisés bénéficient d'une fiscalité plus favorable après 8 ans (hors PEP).
- Le point de départ de ce délai de 8 ans est la date d'ouverture du contrat même pour les versements ultérieurs.



## Pour limiter la fiscalité

Après 8 ans, vos produits bénéficient d'un abattement renouvelable tous les ans (dans la limite de 9 200 € pour un couple soumis à imposition commune et de 4 600 € pour une personne seule).

Pour limiter la fiscalité, vous pouvez ainsi répartir vos rachats sur plusieurs années !



# Préparer la transmission de votre patrimoine

En cas de décès, les capitaux décès sont transmis au(x) bénéficiaire(s) de votre choix dans le cadre fiscal spécifique de l'assurance vie.

Vous choisissez vous-même le ou les bénéficiaire(s) de votre contrat Vivépargne II en remplissant la clause bénéficiaire.

Conjoint, concubin, enfants, proche, vous désignez qui vous voulez et organisez de votre vivant la transmission de votre patrimoine.

Vous restez maître des sommes placées et vous pouvez changer de bénéficiaire à tout moment (sauf en cas d'acceptation par le bénéficiaire).

Les sommes transmises à votre conjoint ou partenaire de PACS ne sont pas soumises aux droits de succession, quel que soit le montant.



# Bénéficiaire de nombreux avantages

## La simplicité

Versements libres, versements programmés : épargnez librement à partir de 35€/mois. En cas de mise en place de versements programmés, le versement initial peut être de 300 €.

## La sécurité

Avec l'Actif général de La Mondiale (fonds en euros), vous bénéficiez d'un placement plus sécuritaire que les unités de compte et d'un taux de rendement défini chaque année.

## Les perspectives de performances

Vous disposez d'une gamme diversifiée de supports financiers (appelés unités de compte) pour rechercher les opportunités propres aux marchés financiers. En contrepartie de meilleures perspectives de performances, la valeur des unités de compte n'est pas garantie et peut fluctuer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

## La disponibilité

Vous pouvez disposer à tout moment de votre épargne, en totalité ou partiellement\*.

\* Les rachats s'effectuent selon la fiscalité en vigueur au moment de l'opération et sont conditionnés en cas d'acceptation du bénéfice ou de remise en garantie du contrat à l'accord préalable du (des) bénéficiaire(s).

## La fiscalité spécifique

Le contrat d'assurance vie Vivépargne II vous fait profiter de la fiscalité spécifique de l'assurance vie en matière d'imposition des produits et de transmission du patrimoine.

## L'accès à distance

Votre espace personnalisé sécurisé sur Internet vous permet d'accéder à votre contrat quand vous voulez, d'où vous voulez, d'effectuer et suivre l'avancement de vos demandes d'opération, etc.

## Votre épargne en un clic

Votre espace personnalisé et sécurisé sur internet vous permet d'accéder et de gérer votre contrat 24h/24 et 7j/7.

# Notre offre de solutions pour les particuliers et professionnels

## J'entre dans la vie active

Couvrir mes dépenses de santé  
Me constituer un capital  
Assurer mon logement  
Préparer ma retraite

## J'achète, je vends

Épargner et investir  
Assurer mes biens  
Assurer mon animal

## Je me protège, moi et mes proches

Étendre ma couverture santé  
Se constituer et transmettre  
un patrimoine  
Me protéger en cas d'imprévu  
Optimiser ma rémunération

## Je prépare ma retraite

Me protéger en cas d'imprévu  
Me constituer un capital Revenu pour la vie  
Conseil carrière et retraite  
Simuler le montant de ma retraite

## Je suis à la retraite

Couvrir mes dépenses de santé  
Transmettre un patrimoine ou mon  
entreprise  
Conseil retraite

## Et la dépendance ?

En cas de perte d'autonomie  
Me loger  
Être écouté et conseillé  
S'occuper d'un proche dépendant

Nos conseillers sont là  
pour échanger avec vous,  
vous écouter et vous  
accompagner dans vos choix.

[www.ag2rlamondiale.fr](http://www.ag2rlamondiale.fr)

## AG2R LA MONDIALE

14-16 boulevard Maiesherbes  
75379 Paris cedex 08

**La Mondiale** - Société d'assurance mutuelle sur  
la vie et de capitalisation - Entreprise régie par  
le Code des assurances - Membre d'AG2R LA  
MONDIALE - Siège social : 32, avenue Emile Zola  
59370 Mons-en-Baroeul - 775 625 635 RCS Lille  
Métropole.

